

AFFAIRE N° 38. - Renouvellement de diverses polices d'assurances.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver :

- 1° - La Police n° 41312 souscrite par la Commune à la SOCIÉTÉ "LA ORBOLE" pour l'assurance des bâtiments communaux pour la période du 1.2.71 au 31.1.72.
La dépense s'élève à 1 914 104 Frs
- 2° - La Police n° 12/20.220 souscrite à la "PRUDENCE AUTOMOBILE" pour l'assurance des véhicules pour la période du 1.1.71 au 31.12.71
La dépense s'élève à 3 376 720 Frs
- 3° - L'Avenant à la Police n° 12/28.220 portant extension de garantie à deux véhicules, du 1.1.71 au 31.12.71.
La dépense s'élève à 393 282 Frs
- 4° - L'Avenant d'ordre et de renouvellement de la Police n° R/600.621 d'assurance "RESPONSABILITE CIVILE DES COMMUNES".
La dépense s'élève à 2 008 370 Frs

La dépense est prévue au budget de 1971 - chapitre 934 - article 638.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

h
Saint-Jean, le 12 Mai 1971
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : J. Teuler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. C. Duboucq